

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***L'an deux mille vingt six***

*le : trente et un mars à 18 heures 00*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne-Marie WANIART, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026.*

*Membres présents* : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	22
votants	23

*Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

*Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture  
le : 01/04/2026  
et de la publication sur le site internet  
le : 01/04/2026

*Secrétaire de séance* : Madame Séverine VILLETTE.

**N° 26/30**

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE DU GOLFE**

Rapporteur : Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026 et à l'installation du nouveau conseil municipal de Gassin en date du 20 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Conseil d'Administration du Lycée du Golfe.

**Vu** l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales

**Vu** les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/30 DU 31 MARS 2026 (SUITE)**

Madame le Maire propose :

- Madame Céline MAILLAFET, déléguée titulaire,
- Madame Séverine VILLETTE, déléguée suppléante

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **DÉCIDE de désigner, Céline MAILLAFET, déléguée titulaire,**
- **DÉCIDE de désigner Séverine VILLETTE, déléguée suppléante,**

au Conseil d'Administration du Lycée du Golfe.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

La secrétaire  
Séverine VILLETTE